



Faire face à un contrôle fiscal

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 02/06/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 02/06/2020

Vous recevez, par courrier, un avis de vérification de comptabilité : l'administration envisage de contrôler les comptes de votre entreprise. L'imminence d'une vérification de votre entreprise nécessite que vous vous prépariez avec minutie. Comment faire ?

Contrôle fiscal : préparez-vous !

Pas de panique ! A la réception d'un avis de vérification, il est tout d'abord important de « dédramatiser » : le contrôle fiscal est un évènement normal dans la vie de l'entreprise. Le système fiscal repose essentiellement sur une procédure déclarative qui nécessite de procéder à des contrôles a posteriori : le vérificateur n'est donc là que pour s'assurer du respect de la réglementation par l'entreprise. Cela étant, vous devez néanmoins vous préparer à cet évènement. Voici quelques exemples de ce que vous pourriez utilement faire.

Contactez votre conseil...

{ABONNEZ-VOUS}

Contrôle fiscal : organisez-vous !

Où se déroule le contrôle ? Par principe, la vérification de comptabilité doit se dérouler dans les locaux de l'entreprise. Toutefois, il est possible de délocaliser le contrôle et, sous réserve de l'accord du vérificateur, ainsi que du vôtre, demander à ce qu'il soit effectué au lieu où se trouvent les documents comptables (dans les locaux de votre expert-comptable, par exemple).

Délocaliser le contrôle ? ...

{ABONNEZ-VOUS}